# VILLE DE THURSO

## AVIS PUBLIC

**ATTENDU** que, lors de sa séance ordinaire tenue le 10 février 2025, le conseil municipal de la Ville de Thurso a adopté le règlement no 06-2024 modifiant le règlement de zonage no 14-2021 de la Ville de Thurso afin d'y autoriser l'usage commercial *« lieu de retour »* et d'établir les normes associées ;

**ATTENDU** que l'approbation de ce règlement a été obtenue de la MRC de Papineau ;

**AVIS** est, par les présentes, donné par le soussigné :

**QUE** le règlement no 06-2024, modifiant le règlement de zonage no 14-2021 de la Ville de Thurso afin d'y autoriser l'usage commercial *« lieu de retour »* et d'établir les normes associées, **est entré en vigueur le 20 mars 2025**.

**AVIS PUBLIC** est également donné que lesdits règlements sont déposés au bureau du greffier-trésorier et directeur général, à l'hôtel de ville, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau, ainsi que sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante :
https://www.ville.thurso.qc.ca/municipalite/reglements-en-vigueur/

*DONNÉ à Thurso, Québec, ce seizième jour d'avril deux mille vingt-cinq (2025).*

Normand Dupont
Greffier-trésorier et Directeur général
VILLE DE THURSO

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 337 du Code C.V.)**

Je, soussigné, résidant à Blainville, Québec, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-annexé en apposant des copies aux endroits désignés par le conseil, entre quatorze heures et quinze heures, le 16 avril 2025.

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16 avril deux mille vingt-cinq (2025).*

**Signé :** _____

NORMAND DUPONT
GREFFIER-TRÉSORIER et DIRECTEUR GÉNÉRAL
VILLE DE THURSO